



COMMUNE DE MOURIES
Service Jeunesse

DOSSIER D'INSCRIPTION

Accueil Matin et Soir

MATERNELLE / 2024-2025



A RETOURNER AU SERVICE JEUNESSE EN MAIRIE JUSQU'AU VENDREDI 28 JUIN 2024

Enfant

Nom : Prénom :

Date de naissance : Fille Garçon

Classe fréquentée en 2024-2025 :

L'enfant bénéficie-t-il d'un Protocole d'Accueil Individualisé : Oui Non

Responsables de l'enfant

Nom :		
Prénom :		
Adresse :		
Téléphone (Domicile) :		
Téléphone (Portable) :		
Téléphone (Professionnel) :		
Profession :		
Adresse mail :		
Régime d'affiliation :	<input type="checkbox"/> Régime Général <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> Autre (précisez).....	
Allocataire CAF :	<input type="checkbox"/> Oui - N° d'allocataire CAF :	<input type="checkbox"/> Non
Allocataire MSA :	<input type="checkbox"/> Oui - N° d'allocataire MSA :	<input type="checkbox"/> Non



Inscriptions

Je souhaite inscrire mon enfant aux temps d'accueils suivants pour le trimestre,
Merci de cocher les cases correspondant à vos besoins :

Accueil du MATIN : De 7h30 à 8h20

Arrivée possible jusqu'à 8h10 (Conditionné par une attestation de travail des 2 parents)

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

Accueil du SOIR : De 16h30 à 18h

Merci de cocher les cases correspondant à vos besoins pour chaque journée.

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
16h30 - 17h30	<input type="checkbox"/> Périscolaire (départ échelonné)	<input type="checkbox"/> Périscolaire (départ échelonné)	<input type="checkbox"/> Périscolaire (départ échelonné)	<input type="checkbox"/> Périscolaire (départ échelonné)
17h30 - 18h	<input type="checkbox"/> Périscolaire (départ échelonné)	<input type="checkbox"/> Périscolaire (départ échelonné)	<input type="checkbox"/> Périscolaire (départ échelonné)	<input type="checkbox"/> Périscolaire (départ échelonné)

Tarifs 2024-2025

La tarification de l'accueil du matin et du soir s'effectue au trimestre.

✓ D'une part en fonction du revenu fiscal de référence (copies des avis d'impositions du foyer à fournir)

- Barème 1 : Inférieur à 12 000 € 14 €
- Barème 2 : De 12 000 € à 40 000 € 16 €
- Barème 3 : Supérieur à 40 000 € 18 €

✓ Et d'autre part en fonction du nombre de créneaux fréquentés :

- Accueil du Matin 14, 16 ou 18 €
- Accueil du Soir 14, 16 ou 18 €

Ces tarifs forfaitaires s'appliquent par créneau, quel que soit le nombre de séances fréquentées au cours du trimestre.

Pour les fréquentations exceptionnelles (dans la limite de 3 séances par trimestre) un tarif de 1 € par créneau horaire sera appliqué.

Récapitulatif des documents à fournir pour la constitution du dossier d'inscription

- Le dossier d'inscription.
- La fiche sanitaire de liaison + copies des pages de vaccinations du carnet de santé.
- Copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile ou scolaire.
- Copies des attestations employeurs pour la fréquentation de l'accueil du matin.
- Copie de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 (à fournir au plus tard le 2 septembre 2024 - à défaut de retour à cette date le barème 3 sera appliqué pour l'année)
 - Si déclarations séparées merci de fournir les deux avis du foyer
 - Pour les familles monoparentales merci de fournir l'avis d'imposition du parent qui règle les frais périscolaires.

Accueil du Mercredi

Pour les enfants âgés de 3 à 11 ans un accueil est proposé le mercredi à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas.

Les inscriptions auront lieu jusqu'au vendredi 28 juin auprès du Service Jeunesse en Mairie - service.jeunesse@mairie-mouries.fr - 04.90.47.69.81

TSVP



IMPORTANT

Nous vous rappelons que ce dossier doit être complet (fiches renseignées dans leur intégralité et copies des documents) pour que l'inscription de votre enfant soit prise en compte.

**Celui-ci est à retourner au Service Jeunesse en Mairie
jusqu'au vendredi 28 juin 2024**

- Les inscriptions sont enregistrées jusqu'à la date limite de retour, après cette date, elles ne pourront être satisfaites qu'en fonction des places disponibles.
- Trop de changements en cours de trimestre perturbent l'organisation du périscolaire, merci de faire en sorte que la fréquentation de votre enfant coïncide avec l'inscription que vous formalisez.
- L'accueil du matin a lieu jusqu'à **8h10**, passé cet horaire les familles attendront l'ouverture des portes de l'école, merci de bien vouloir en tenir compte.
- L'accueil du soir est assuré jusqu'à **18h**, merci de respecter l'horaire de fermeture.
- Merci de prévoir un goûter pour les enfants qui restent au périscolaire après 16h30.
- Les créneaux périscolaires sont facturés selon vos indications sur la fiche d'inscription, si une inscription est enregistrée elle sera facturée.
- Pour **la sécurité des enfants** merci de ne pas stationner sur le trottoir devant la salle polyvalente ni devant l'entrée de l'école, le parking de la maternelle permettant de se garer.
Nous déplorons de plus en plus que les animateurs soient pris à partie lorsqu'ils veillent à la sécurité de VOS enfants.

Pour toute demande de renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Service Jeunesse par mail : service.jeunesse@mairie-mouries.fr ou par téléphone : 04.90.47.69.81

Je soussigné(e) (Nom - Prénom),
responsable légal de l'enfant..... déclare
avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement de l'accueil périscolaire et
m'engage à les respecter.

Fait à....., le.....

Signatures des parents :